

62 ans pour obtenir le droit de vote des femmes :

« On n'est jamais une personne : on est soit un homme, soit une femme »

L'histoire commence par un coup de tonnerre et se termine par un concert de sifflets. Entre-deux, les tiroirs jouent un rôle central.

*Elisabeth Joris**

Le droit de vote des femmes figure en deuxième position sur la liste des revendications de la grève générale de 1918. Ce bon positionnement fait l'effet d'une bombe dans les rangs des défenseurs des droits de la femme. Un coup de tonnerre. La présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, Emilie Gourd, adresse immédiatement un télégramme au Conseil fédéral lui recommandant « chaudement » de mettre en œuvre le droit de vote des femmes. Sans succès. De même, les deux motions déposées au Conseil national par le radical Emil Göttisheim et le socialiste zurichois Herman Greulich restent-elles lettre morte. Ces demandes disparaissent dans un tiroir.

Mais le coup de tonnerre se fait sentir parmi les femmes. L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF, aujourd'hui Alliance F) donne un signal clair en 1919, en s'engageant résolument en faveur du suffrage féminin. Des votations sont organisées dans six cantons. Elles portent pratiquement toutes sur des requêtes socialistes. Et toutes s'achèvent par un rejet net des hommes. Même les camarades font majoritairement partie du front des patriarques. Les femmes font une nouvelle tentative à l'occasion de l'Exposition nationale suisse du tra-

vail féminin (Saffa). En 1928, elles manifestent à Berne avec un escargot géant, pour dénoncer la lenteur des autorités. Un quart de million de femmes et d'hommes signent leur pétition, mais elle finit aussi au fond d'un tiroir. Pendant ce temps, peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France et l'Italie introduisent le droit de vote des femmes. Les syndicats et le socialiste Hans Oprecht leur emboîtent le pas, avec un postulat visant à assurer que la Suisse suive le mouvement. La salle du Conseil national est en ébullition.

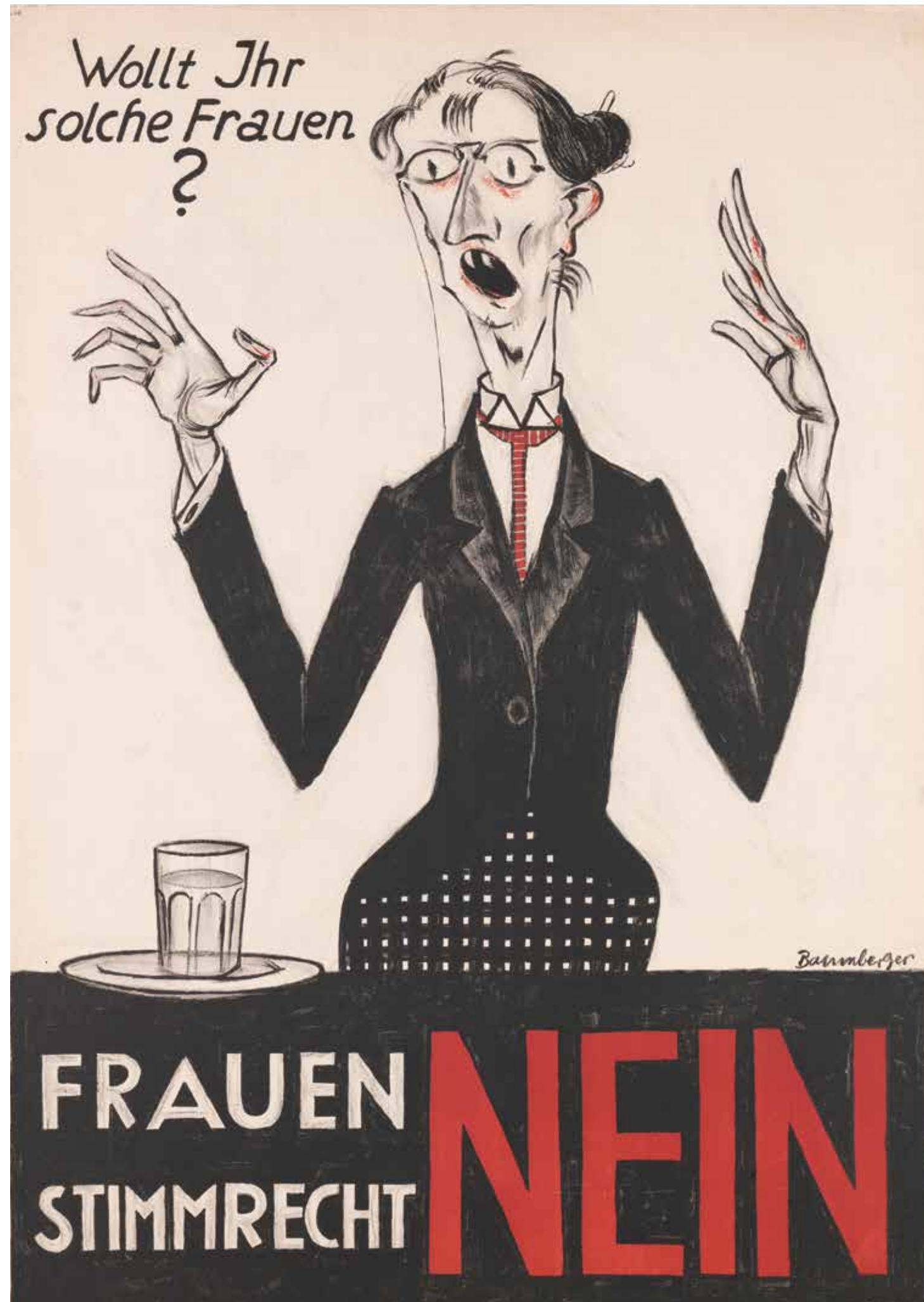
On peut aussi « démocratiser à mort » un Etat, prévient le catholique-conservateur lucernois Karl Wick : « Il est dangereux de se réclamer uniquement des droits de l'homme abstraits.

Même les camarades font partie du front des patriarques.

On n'est jamais une personne : on est soit un homme, soit une femme et l'individualité de chacun doit s'exprimer dans la démocratie. » Et de poursuivre : « Le suffrage politique des femmes est en fait une capitulation de la femme devant l'homme, l'aveu que le Parlement, la démocratie unilatérale, est plus important que la maison et le foyer. » Le postulat Oprecht est tout de même accepté – mais il atterrit une fois de plus dans un tiroir.

LA MOTION VON ROTEN

Peter von Roten est valaisan et catholique-conservateur. Sa femme Iris von Roten est une juriste avisée, journaliste et féministe radicale. Elle influence son époux. En tant que conseiller national, il demande en 1949 que l'on examine comment étendre aux femmes le terme de « citoyen suisse ayant le droit de vote » inscrit dans la Constitution. Mais les politiciens se montrent insensibles. Ils renvoient au lien (suisse) entre l'obligation de servir et le droit de vote. C'est la guerre froide. L'environnement politique est propice à maintenir le pouvoir patriarcal en place.



« C'est ce genre de femmes que vous voulez ? Non au suffrage féminin ! » 1920.

Photo : Otto Baumberger : © 2018, ProLitteris, Zurich

C'est le Conseil fédéral qui remet le sujet à l'ordre du jour, dans les années 1950, avec son projet d'inclure les femmes dans le service militaire obligatoire. Cela soulève une vague d'indignation parmi les féministes. Pas de nouvelles obligations sans droits. Le projet est soumis à votation en 1957. En Suisse romande et au Tessin, les associations favorables au suffrage féminin appellent les communes à inscrire les femmes dans les registres électoraux, dans le sens de l'idée de Peter von Roten d'étendre aux femmes le terme de « citoyen suisse ayant le droit de vote ». Seules quelques communes se rallient. Unterbäch, le plus petit hameau valaisan de paysans de montagne, est le village qui fait le plus de bruit. Sous l'influence de von Roten, cette commune décide d'ouvrir aux femmes l'accès aux urnes. L'écho médiatique est énorme.

Sous la pression des réactions, le Conseil fédéral est contraint d'aller de l'avant avec le suffrage féminin. Il élabore un projet de modification de la Constitution. Les organisations féminines luttent, discutent, font du lobbying et expliquent en s'abstenant de toute provocation. Une nouvelle fois en vain. Le dimanche 1^{er} février 1959, les hommes disent à nouveau Non à une majorité écrasante des deux tiers. Le lendemain à Bâle, lorsque les enseignantes du collège pour jeunes filles se mettent en grève, elles sont sanctionnées. Néanmoins, une première percée est réalisée : le Oui l'emporte à Neuchâtel, Vaud et Genève. Les trois cantons introduisent le droit de vote des femmes au niveau cantonal et communal.

LE DISCOURS DE LIEBERHERR

Le Conseil fédéral n'est plus pressé. Même les actions de protestation de la jeunesse, en 1968, n'impressionnent pratiquement pas les hommes. Au contraire : le Conseil fédéral souhaite signer la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) sous réserve du suffrage féminin. Les féministes réagissent avec

une « marche sur Berne ». Elles sont 5000 et défilent, début mars 1969, de la gare de Berne jusqu'à la Place fédérale. De jeunes féministes soixante-huitardes se mêlent aux anciennes militantes en brandissant des drapeaux rouges

5000 militantes féministes avec, en tête, Emilie Lieberherr.

sous les bannières avec, en première ligne, la socialiste zurichoise Emilie Lieberherr. Elle prononce un discours incisif qui culmine dans une résolution à l'attention du Conseil fédéral et du Parlement. Sa teneur est la suivante : pas de Convention des droits de l'homme sans suffrage féminin ! Aucun conseiller fédéral ne soutient la résolution. Les manifestant-e-s font retentir les sifflets.

A partir de ce moment, tout se passe relativement vite : le 7 février 1971, 65,7 % des hommes disent enfin Oui. Dans le canton d'Appenzell, les hommes font de la résistance.

**Elisabeth Joris (1946) est historienne et vit à Zurich. Elle a publié plusieurs ouvrages de référence sur l'histoire des femmes et des droits des travailleuses en Suisse.*

Le chiffre-clé : 62 ans

En tant que première organisation nationale, l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF) a poursuivi depuis 1909 l'objectif du droit de vote et d'éligibilité complet pour les femmes. Le tract n° 1 a fondé cette exigence sur les droits humains. L'association l'a distribué au Parlement fédéral.

